Lignes directrices portant sur les propositions d'assurance ivari signées à distance

Souplesse et choix pour tous les produits

Vendre de l'assurance peut représenter un défi pour les conseillers qui n'arrivent pas à rencontrer leurs clients en personne pour obtenir leur signature sur la proposition d'assurance.

Bien qu'il soit toujours préférable d'avoir un contact direct avec ses clients, il est des circonstances où cela n'est tout simplement pas possible. C'est pourquoi nous avons dressé des lignes directrices à suivre dans le respect de la loi et des règlements en vigueur si la souscription de l'assurance se fait à distance.

Ces lignes directrices s'appliquent à tous les produits d'assurance ivari (assurance vie temporaire, assurance maladies graves [MG] et assurance vie universelle [VU]).

- Tous les propriétaires doivent remplir intégralement les parties de la proposition portant sur la vérification de l'identité.

  Il faut exiger l'original d'une pièce d'identité valide avec photo émise par le gouvernement : passeport, carte d'assurance santé provinciale (sauf de l'Alberta, de l'Île-du-Prince-Édouard, de l'Ontario et du Manitoba), permis de conduire ou carte de majorité, carte de résident permanent ou carte d'identité avec photo émise par l'autorité provinciale ou territoriale.

- Pour toutes les polices Nouvelles affaires souscrites à distance, il est essentiel d'obtenir le reçu de délivrance signé.

Diligence raisonnable *(sachez que ces mesures ne constituent qu'une partie de vos responsabilités de diligence raisonnable vis-à-vis de votre client.)*

Le conseiller doit :

- Adhérer au *Code d'éthique professionnelle* en portant une attention particulière aux parties qui concernent la façon de remplir la proposition, notamment la communication d'informations claires, exactes et non trompeuses sur les produits et la recommandation de produits convenant aux clients.

- Procéder à une analyse diligente et professionnelle des besoins, des objectifs et de la situation financière de ses clients, afin de déterminer la pertinence du produit et(ou) des autres recommandations.

- Observer la réglementation en matière de conflits d'intérêt.
- Faire toutes les divulgations exigées par les organismes de réglementation de la province dans laquelle la vente est conclue.

Exigences réglementaires en matière de permis de vente

- Vous devez détenir un permis dans la province où le propriétaire réside et où la proposition d'assurance est signée.

Entente d'assurance provisoire

- L'Entente d'assurance provisoire prend effet si toutes les modalités et conditions de celle-ci sont respectées et si le paiement de la prime initiale est reçu au siège social d'ivari avec la proposition d'assurance et est honoré par l'établissement financier.

Les exigences concernant les signatures n'ont pas changé.

Les signatures de toutes les parties sont requises sur la proposition d'assurance et tout autre formulaire requis.

Tableau de consultation rapide pour la vérification de l'identité du client					
Produit	**Vérification de l'identité à distance**	**Exigences**	**Pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement***	**Rapport du conseiller (doit indiquer si la proposition a été remplie en personne ou à distance)**	**Reçu de délivrance (obligatoire pour toute police Nouvelles affaires)**
Temporaire	Oui	Tous les âges et capitaux assurés	✓	✓	✓
MG	Oui	Tous les âges et capitaux assurés	✓	✓	✓
VU	Oui**	Tous les âges et capitaux assurés	✓	✓	✓

Nouvelles affaires et modifications de polices à distance (assurance VU)

1. *Exigence : Pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement. Il faut exiger l'original d'une pièce d'identité valide avec photo émise par le gouvernement : passeport, carte d'assurance santé provinciale (sauf de l'Alberta, de l'Île-du-Prince-Édouard, de l'Ontario et du Manitoba), permis de conduire ou carte de majorité, carte de résident permanent ou carte d'identité avec photo émise par l'autorité provinciale ou territoriale.
2. **La vérification de l'identité électronique **(eID)** demandée par ivari sera effectuée par Equifax. L'identification électronique (eID) est une solution numérique permettant de vérifier l'identité du client et de valider les renseignements fournis sur sa proposition d'assurance.
3. Si la vérification de l'identité électronique n'est pas concluante (renseignements ne correspondant pas à ceux de la pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement), la méthode de vérification à processus double doit être suivie.

Méthode de vérification à processus double :

Dans le cadre de la méthode à processus double pour vérifier l'identité d'une personne, vous devez choisir **deux** des catégories suivantes :

- Documents ou renseignements provenant d'une source fiable† indiquant le nom et la date de naissance de la personne;

- Documents ou renseignements provenant d'une source fiable indiquant le nom et l'adresse de la personne;
- Documents ou renseignements indiquant le nom de la personne et confirmant qu'elle détient un compte de dépôt, un compte de produit au paiement prépayé, un compte de carte de crédit ou un compte de prêt auprès d'un établissement financier.

†Pour vérifier l'identité d'une personne, vous devez exiger la version originale ou des renseignements provenant de deux pièces d'identité différentes émises par le gouvernement. Les renseignements doivent correspondre à ceux fournis par la personne. Si vous souhaitez vous renseigner davantage sur les exigences en matière de vérification de l'identité, veuillez consulter le site Web du CANAFE.

Pour obtenir plus de détails sur la méthode de vérification à processus double, veuillez consulter le site Web du CANAFE :

https://www.fintrac-canafe.gc.ca/guidance-directives/client-clientele/Guide11/11-fra

Délivrance de la police

- Délivrance électronique par le biais de webcappow au moyen du système de signature électronique DocuSign.
- Toute signature électronique doit être manuscrite, à défaut de quoi elle sera rejetée. La signature manuscrite est nécessaire pour le traitement des transactions en aval aux fins de comparaison.

  (DocuSign répond à certaines des normes de sécurité canadiennes les plus strictes et utilise les techniques de cryptage de données les plus puissantes. La signature électronique par le biais de DocuSign est également conforme à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques [fédérale] et à la législation uniforme relative aux transactions électroniques [Uniform Electronic Transaction Act – UETA].)

Remplacement d'une police en vigueur

- Le *Préavis de remplacement d'un contrat d'assurance de personnes* de l'Autorité des marchés financiers (ou son équivalent dans les autres provinces) doit être soumis pour tout remplacement et lorsque la législation provinciale l'exige. Veuillez vous assurer de joindre les formulaires appropriés à la proposition d'assurance.
- Les remplacements doivent être effectués dans le meilleur intérêt du client. Pour garantir à la personne à assurer une protection continue, maintenez en vigueur sa police existante jusqu'à l'entrée en vigueur de sa nouvelle couverture.

ivari 360

Notre proposition électronique « ivari 360 » accélère le traitement des propositions d'assurance dans le cadre d'un processus harmonieux du début à la fin. Si vous n'avez pas encore fait l'essai de cette plateforme de choix, assurez-vous de consulter les documents de travail, y compris ceux traitant de la signature par le biais de DocuSign, ainsi que le Guide des conseillers. Visitez ivari360.ca.

MC ivari et les logos d'ivari sont des marques de commerce d'ivari Holdings ULC. ivari est autorisée à utiliser ces marques.